

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NO 917 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS
CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 636

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. **UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE aura lieu, vendredi 20 octobre 2023**, à compter de 18 h, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard; au cours de laquelle, le maire ou la directrice de l'urbanisme et de l'environnement expliquera le projet de règlement no 917 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.
2. Le projet de règlement no 917 a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement. Conséquemment, le projet de règlement a pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue aux articles 27 et 28 du Règlement de construction numéro 636 afin d'éviter toute incompatibilité entre ces règlements.
3. Le projet de règlement no 917 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. Le projet de règlement no 917 est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard ou à l'hôtel de ville, 1881 chemin du village, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 4 octobre 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le 4 octobre 2023 l'avis ci-dessus dans le journal Accès et que j'ai affiché le 4 octobre 2023 l'avis ci-dessus, aux endroits suivants : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 octobre 2023.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier